



BALMA, le 24 novembre 2025

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2025

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

L'Assemblée générale ordinaire du Comité Régional d'Équitation d'Occitanie se tiendra le :

Jeudi 4 décembre 2025 à 20h00
En visioconférence accessible via le QR code
Ou [cliquez ici](#)



Les membres actifs au 31 août 2025 du Comité Régional d'Équitation d'Occitanie pourront voter exclusivement **par internet du lundi 24 novembre 2025 à 08h00 au jeudi 4 décembre 2025 à 14h00**.

Si vous avez des questions, merci de nous les faire parvenir par mail, en précisant dans l'objet « Questions pour l'AGO 2024/2025 », à l'adresse occitanie@ffe.com au plus tard le mercredi 3 décembre 2025 à 16h.

Cette Assemblée générale peut valablement délibérer si son quorum est réuni (article X.B des statuts CRE).

ORDRE DU JOUR :

Point n° 1 – Rapport moral et quitus 2025,
Point n° 2 – Rapport financier et quitus 2025,
Point n°3 – Budget prévisionnel 2026,
Point n°4 – Questions diverses.

Les membres actifs seront appelés à voter par internet sur les 3 premiers points de l'ordre du jour.

Les documents faisant l'objet du vote sont consultables sur le site www.equitation-occitanie.fr dans la rubrique « Assemblée Générale 2025 ». Les statuts et règlement intérieur du CRE sont consultables sur le site www.ffe.com (rubrique La FFE > Statuts et Règlements).

Si le quorum requis n'est pas atteint, le vote se poursuivra jusqu'au **11 décembre 2025 à 14h00**.

Le présent courrier tient lieu de convocation pour une deuxième assemblée réunie sans condition de quorum le **jeudi 11 décembre 2025 à 20h00** à l'adresse suivante :
en visioconférence via le QR code :
Ou [cliquez ici](#)



Les votes enregistrés pour la première Assemblée générale sont valables pour la deuxième Assemblée générale.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.



Jean HENRY

Président du CRE Occitanie